

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 14 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 7 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusées:

Mme LUCKHAUS, Mme SANCHEZ

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 25

Pour : 24

Contre : 1

Abstention : 0

6 – APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

La construction de vestiaires à destination des utilisateurs du stade Berard Delord est un des projets prioritaires de la mandature. L'objectif est d'améliorer les équipements mis à la disposition de l'ensemble des usagers de la plaine des sports.

Il correspond également à un besoin exprimé régulièrement par le Stade Blayais Rugby Haute Gironde.

La définition du programme, document de base de ce projet, a fait l'objet d'une co-construction, dès 2021, avec le Stade Blayais Rugby Haute Gironde afin d'identifier le plus précisément les besoins quant à la construction de ces futurs vestiaires.

Par délibération du 26 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé le programme qui prévoyait leur construction dans le prolongement des tribunes du terrain d'honneur de Rugby.

Lors d'une rencontre de présentation de divers projets, le 17 novembre 2023, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France ont proposé une nouvelle approche du projet : construire les vestiaires en lieu et place de l'espace piscine, laissé en friche. L'objectif est de préserver une perspective valorisée de la Citadelle.

Il est donc nécessaire de modifier le programme en y intégrant la relocalisation, les opérations de démolition et d'aménagement paysager.

Le comité de pilotage s'est réuni le lundi 8 avril 2024 pour approuver ce nouveau programme.

Afin de définir précisément la nature des travaux puis en suivre la réalisation, il est nécessaire d'engager une mission de maîtrise d'œuvre externe.

Le montant total des opérations est estimé à :

- Travaux : 825 000 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 90 090 € TTC

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce programme de travaux conformément au Livre IV du Code de la Commande publique.

Ce programme permettra de lancer la consultation afin de choisir le maître d'œuvre de l'opération.

Les crédits sont prévus au budget principal M57 – Opération 33, article 21314 chapitre 21 / article 2031 chapitre 20.

La commission n°4 (Sport/ Jeunesse/ Vie Maritime/ Gestion Des Salles) s'est réunie le 18 avril 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 21/05/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20240514-72900-AU-1-1

Le Secrétaire de séance
Monsieur Michel EYRAS

Pour le Maire empêché,
Monsieur Denis BALDES